

Communiqué de presse

2, rue du 24-Septembre
2800 Delémont
Téléphone 032 420 50 50
Télécopie 032 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Rue des Fossés 1
2520 La Neuveville
Téléphone 032 493 70 73
Télécopie 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch

Le congé-jeunesse fête ses 20 ans!

Delémont/La Neuveville, le 29 septembre 2011 – sic/cjb – *Depuis 20 ans, le congé-jeunesse permet aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier de cinq jours de congé supplémentaires par an afin d'exercer des activités bénévoles pour d'autres jeunes. A cette occasion et dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat qui a lieu en 2011, un dépliant a été édité afin de mieux le faire connaître auprès des jeunes et de leurs employeurs.*

Entré en vigueur le 1er janvier 1991 et inscrit dans le Code des obligations (art 329e), le congé-jeunesse est un instrument central de la promotion de l'engagement bénévole des jeunes. Destiné aux jeunes de moins de 30 ans, il leur permet de bénéficier de cinq jours de congé supplémentaires non rémunérés par an afin d'encadrer bénévolement une activité de jeunesse pour le compte d'une organisation du domaine culturel, sportif ou social, y exercer une fonction de direction, de conseil ou suivre une formation nécessaire. S'engager comme moniteur dans un camp, suivre une formation Jeunesse et Sport, ou entraîner une équipe de football sont donc autant d'activités qui sont couvertes par le congé-jeunesse.

Un dépliant, réalisé en collaboration avec différents partenaires du Jura et du Jura bernois, a été édité dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat. La déléguée interjurassienne à la jeunesse a soutenu cette publication qui permet de mieux faire connaître le congé jeunesse aux jeunes, aux communes et aux milieux patronaux du canton. Une campagne d'information à large échelle est actuellement orchestrée sur l'ensemble de la Suisse romande sous l'égide du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) et des délégations à la jeunesse des cantons romands.

Le bénévolat: un atout pour le jeune et l'entreprise

Selon une étude réalisée par l'Office fédéral de la statistique en 2008, plus d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans qui vivent en Suisse effectuent du travail bénévole et ce en moyenne cinq heures par semaine. Un cinquième des jeunes sont engagés au sein d'une organisation ou d'une association.

Lorsque les jeunes s'engagent durant leur temps libre, cela veut dire plus que la seule mise en œuvre d'actions: en tant que bénévoles, les jeunes engagent du personnel, décident de stratégies pour leur organisation, organisent de grandes manifestations et gèrent parfois des budgets à six chiffres. Cela leur permet d'acquérir une expérience incomparable pour leur avenir professionnel. En vivant de telles expériences, les jeunes se responsabilisent et développent des compétences dont bénéficient aussi les entreprises dans lesquelles ils sont actifs. C'est pourquoi de nombreux employeurs et employeuses vont plus loin que le minimum prévu dans la loi en payant le temps imparti par le congé-jeunesse ou en l'étendant dans la durée ou pour d'autres tranches d'âge.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- Joanna Eyer, déléguée interjurassienne à la jeunesse (079 765 38 62)